

APPEL A CANDIDATURE 2026 à destination des établissements du médico-social souhaitant être accompagnés dans la gestion efficiente des déchets

1. Contexte

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, la transition écologique de la France, et notamment du système de santé, est plus que jamais une priorité.

Pour une réduction de son empreinte carbone de 80% d'ici 2050 conforme aux accords de Paris, le système de santé doit diminuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5% par an jusqu'en 2050.

Si les déchets ne représentent que 5% de ces émissions selon le rapport du Shift Project¹, c'est parce que seule la fin de vie a été prise en compte (collecte, incinération, enfouissement, etc). Or s'attaquer à la question des déchets c'est intégrer également la production et l'achat entre autres des produits de santé comme les médicaments et les dispositifs médicaux (qui représentent la plus grande part des émissions de GES du secteur de la santé).

Dans le cadre de la [feuille de route de la transition écologique du système de santé Normand](#), l'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie propose, en partenariat à l'Anap (Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale) et les conseillers en transition écologique et énergétique en santé (CTEES), d'accompagner la dynamique des établissements sanitaires et médico-sociaux volontaires de la région Normandie pour optimiser la gestion de leurs déchets. Une première édition a été proposée aux établissements sanitaires en 2025. Cette nouvelle session vise désormais les établissements médico-sociaux normands.

2. Cadre d'intervention

Le présent appel à candidatures (AAC) vise à identifier les **structures médico-sociales situées en Normandie (publiques et privées)** volontaires pour être accompagnées dans la réalisation d'un diagnostic de leur politique de gestion des déchets et l'élaboration et le déploiement d'un plan

d'action spécifique à la réduction et la gestion performante des déchets (environnementale et économique).

Cet accompagnement a également vocation à outiller l'ensemble des établissements médico-sociaux en France pour engager ou renforcer des démarches en faveur d'une optimisation de la gestion de leurs déchets (mise à disposition et enrichissement d'un outil d'autodiagnostic, fiches de bonnes pratiques, ...).

3. Organisation et objectifs généraux de l'AAC

3.1. Détail des étapes de l'AAC

L'accompagnement comprend chronologiquement :

- Un cycle de 3 webinaires de contenu ;
- 2 webinaires de suivi et d'appuis.

Etape 1 – Webinaires de contenu

Les objectifs des webinaires de "contenu" sont de :

- Connaître la réglementation (tri des 8 flux, DASRI, filière REP, traçabilité, etc.) ;
- Identifier à travers un panorama, les solutions techniques et les innovations existantes adaptées au médico-social ;
- Comprendre les leviers de performances économiques et environnementales mobilisables dans l'achat des prestations de gestion de déchets.

Les webinaires seront animés par des experts de l'ANAP.

A partir des éléments de candidature, l'Anap proposera des exemples d'actions adaptées au secteur du médico-social. Chaque établissement pourra se les approprier à la fin des webinaires de contenu.

Ces webinaires auront lieu de 9h à 11h les :

- **7 mai 2026**
- **28 mai 2026**
- **18 juin 2026**

Etape 2 – Webinaires de suivi et d'appuis

Un questionnaire sera adressé aux participants à la suite des webinaires "contenus" pour évaluer l'avancement des plans d'actions et affiner le contenu des webinaires de suivi (approfondissements thématiques, témoignages, ...).

Ces webinaires de suivi auront lieu de 9h à 11h les :

- **1^{er} décembre 2026**
- **25 mars 2027**

3.2. Les acteurs ciblés au sein des établissements candidats pour cet AAC sont notamment :

- Les responsables d'établissements ;
- Les référents déchets ;
- Les référents logistiques et techniques.

4. Critères d'inclusion

Les établissements médico-sociaux répondant à l'AAC s'engagent :

- A participer à toutes les étapes de l'accompagnement ;
- A partager leurs retours d'expérience dans le cadre de communication(s) ultérieure(s) à définir (webinaire, newsletter CTEES, fiches de bonnes pratiques de l'ANAP).

5. Modalités de dépôt, d'examen et de sélection des candidatures

Le présent AAC est lancé à partir du 2 mars 2026 et se clôture le 3 avril 2026.

Les candidatures doivent être constituées en renseignant le formulaire en ligne suivant : [formulaire de candidature AAC](#)

Les candidatures retenues feront l'objet d'une notification début mai à la direction de l'établissement ainsi qu'au(x) référent(s) identifié(s).

Les établissements candidats sont d'ores et déjà encouragés à bloquer les dates retenues des différentes étapes de l'accompagnement.